



Conditions de collaboration · Espace Services

Tamuda Diensten · Tanger · version octobre 2026

Les présentes conditions s'appliquent entre Tamuda (Tamuda Diensten, Tanger) et chaque Partenaire qui utilise l'« Espace Services ». Elles prennent effet immédiatement dès que le Partenaire confie un service à Tamuda via l'Espace (envoi d'une demande) ou accepte une demande de Tamuda.

1 Article 1 : Objet

Les présentes conditions fixent les règles de la collaboration entre Tamuda et le Partenaire dans le cadre de l'« Espace Services », l'espace en ligne par lequel le Partenaire transmet à Tamuda des demandes de traduction et de cours en ligne.

2 Article 2 : Rôle des parties

Traductions : le Partenaire traite avec son client en son nom propre et commande la traduction à Tamuda, qui la réalise. Le Partenaire fixe seul le prix qu'il demande à son client pour la traduction.

Cours : le rôle du Partenaire se limite à transmettre la demande de cours à Tamuda. Il ne fixe pas le prix des cours et ne perçoit aucun paiement du client à ce titre. Tamuda se charge de l'inscription et de la relation avec l'élève.

Les traductions sont réalisées par un traducteur assermenté aux Pays-Bas. Tamuda n'est pas traducteur agréé près les juridictions marocaines, et le Partenaire ne la présente pas comme tel.

3 Article 3 : Accès à l'Espace Services

Le compte est personnel. Le Partenaire ne communique son mot de passe à personne et répond de toute demande envoyée depuis son compte.

Tamuda peut suspendre ou supprimer l'accès en cas d'usage abusif, ou à défaut de paiement le 1er jour ouvrable du mois qui suit le mois concerné.

4 Article 4 : Tarifs des traductions

Les tarifs de base affichés dans l'Espace sont les montants que le Partenaire paie à Tamuda.

Le service de traduction se limite au néerlandais vers l'arabe et à l'arabe vers le néerlandais.

Le montant devient définitif après confirmation par Tamuda. Pour une demande urgente, il est définitif dès l'envoi.

Traduction urgente : prête en 4 jours ouvrables (jour de la commande non compris), avec un supplément de 25 % du prix de base et 150 DH d'envoi.

5 Article 5 : Originaux et délais

Le Partenaire envoie les originaux le vendredi. Tamuda renvoie les traductions avec les originaux le lundi ; ils sont chez le Partenaire le mardi. Pas de travail le week-end.

Les frais d'envoi sont à la charge du demandeur.

Responsabilité des documents : chaque partie répond des documents tant qu'ils sont chez elle ou qu'elle les a expédiés :

- tant que les documents sont chez le Partenaire, et pendant leur envoi du Partenaire à Tamuda jusqu'à leur réception : le Partenaire est responsable ;
- tant que les documents sont chez Tamuda, et pendant leur retour de Tamuda au Partenaire jusqu'à leur réception : Tamuda est responsable.

Avant l'envoi, le Partenaire charge une copie ou une photo de chaque document dans l'Espace. En cas de perte ou de dégradation, la responsabilité de la partie responsable se limite aux frais d'obtention d'une nouvelle copie et de son envoi, à l'exclusion de tout autre préjudice.

6 Article 6 : Exactitude des informations et responsabilité

Le Partenaire fournit des documents corrects et complets et indique les noms tels qu'écrits dans le passeport. Tamuda n'est pas responsable d'une erreur due à une information fausse ou incomplète.

Tamuda répond envers le Partenaire de la qualité de la traduction et de sa conformité au document original.

Toute erreur de traduction est signalée dans un délai de 7 jours à compter de sa réception. Tamuda corrige l'erreur gratuitement et dans les meilleurs délais.

Le client du Partenaire reste le client du Partenaire. Le Partenaire assume seul l'entière responsabilité envers son client ; Tamuda n'a aucun lien contractuel direct avec le client du Partenaire.

7 Article 7 : Commission sur les cours

Le Partenaire a droit à une commission de **1 000 DH** par demande de cours transmise ayant abouti à l'inscription de l'élève.

La commission est due après l'inscription et compte pour le mois de l'inscription. Exemple : demande en octobre, inscription en novembre → commission de novembre.

La commission reste définitivement acquise, même si l'élève arrête les cours avant leur terme.

Le Partenaire voit dans l'Espace l'étape de chaque élève : pas encore traité, en cours de traitement, inscrit.

8 Article 8 : Relation avec les clients

Le Partenaire ne sollicite pas directement les clients de Tamuda ni les élèves inscrits chez Tamuda pour leur proposer des services.

Par exception, et pour la transparence, le Partenaire a le droit d'appeler **une seule fois** l'élève concerné par la demande de cours qu'il a transmise, afin de vérifier son inscription.

9 Article 9 : Décompte mensuel et paiement

Chaque mois, l'Espace indique les montants dus à Tamuda (traductions), les montants dus au Partenaire (commissions) et le solde final entre les deux.

Le solde est réglé le 1er jour ouvrable du mois suivant, par la partie débitrice à la partie créancière.

Après règlement, les demandes du mois sont effacées de l'Espace.

10 Article 10 : Confidentialité et données personnelles

Les parties gardent une stricte confidentialité sur les documents et les données personnelles des clients et ne les utilisent que pour exécuter la demande, conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le Partenaire est tenu au même devoir de confidentialité que le traducteur assermenté aux Pays-Bas pour tout document qui transite par lui.

Le téléphone du client sert uniquement aux questions sur la demande ou à l'information sur les cours.

11 Article 11 : Modification et fin de la collaboration

Tamuda peut modifier les tarifs et les conditions après en avoir informé le Partenaire au moins 30 jours à l'avance.

Chaque partie peut mettre fin à la collaboration avec un préavis de 30 jours. Les demandes en cours sont achevées et le solde restant est réglé, commissions dues comprises.

12 Article 12 : Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit marocain. Les parties cherchent d'abord une solution amiable ; à défaut, les tribunaux de Tanger sont compétents.

Les présentes conditions sont rédigées en arabe et en français. En cas de divergence, la version arabe fait foi.